

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU CALVADOS
ARRONDISSEMENT DE CAEN

COMMUNE DE OUISTREHAM

**EXTRAIT DE LA
SEANCE DU 29 JUI 2020**

L'an deux mille vingt, le lundi 29 juin à 18h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 23 juin, s'est réuni en séance ordinaire au centre socioculturel, sous la présidence de M. Romain BAIL, maire de Ouistreham.

Etaient présents : Catherine LECHEVALIER, Pascal CHRETIEN, Isabelle MÜLLER DE SCHONGOR, Robert PUJOL, Sabine MIRALLES, Paul BESOMBES, Sophie POLEYN, Luc JAMMET, maires adjoints,

Annick CHAPELIER, François PELLERIN, Patrick QUIVRIN (absent pendant la présente délibération), Josiane CLEMENT-LEFRANÇOIS, Thierry TOLOS, Béatrice PINON, Pascale DEUTSCH, Nadia AOUED, Christophe GSELL, Jean-Pierre MENARD-TOMBETTE, Fabienne LHONNEUR, Martial MAUGER, Matthieu BIGOT, Patrick CHRETIEN, Pascale SEGAUD CASTEX, Raphaël CHAUVOIS, Sophie BÖRNER, Yves MESLÉ, François NOURRY, conseillers municipaux.

Absents excusés : Amélie NAUDOT.

Pouvoirs de : A. NAUDOT à M. MAUGER, B. PINON à C. LECHEVALIER.

Secrétaire de séance : Matthieu BIGOT.

**SUBVENTIONS DU DEPARTEMENT DU CALVADOS – SIGNATURE DE L'AVENANT N°4
AU CONTRAT DE TERRITOIRE**

DEL20200629_10	Présents : 27	Pouvoirs : 1	Votants : 28	Pour : 28	Contre :	Abstentions :
----------------	---------------	--------------	--------------	-----------	----------	---------------

Annexe : - Projet d'avenant

Rapporteur : M. Pujol – Vu en commission des finances le 25 juin 2020

Lors de sa séance du 18 novembre 2019, l'assemblée départementale a décidé de mobiliser une enveloppe complémentaire de 10% sur les contrats de territoire 2017-2021 pour subventionner des projets prioritaires répondant aux enjeux du portrait de territoire, présentés par l'EPCI ou les communes éligibles. Cette enveloppe s'élève à 2 087 300 € pour le contrat de territoire 2017-2021 de Caen la mer.

Par ailleurs, la commune de Saint-Manvieu-Norrey intègre le contrat de territoire, sa population ayant dépassé 2 000 habitants et son contrat APCR étant terminé.

Un nouvel avenant a donc été élaboré par le Conseil Départemental qui doit être signé par tous les maîtres d'ouvrage du contrat.

En conséquence, **entendu l'exposé et après délibération, LE CONSEIL MUNICIPAL, A L'UNANIMITE DES PRESENTS¹, AUTORISE** le Maire à signer l'avenant dont le projet a été joint à la convocation.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Extrait conforme aux registres des délibérations.

Le registre dûment signé,

LE MAIRE



Romain BAIL

Affichée le
Certifiée exécutoire le

¹ M. Quivrin est absent pendant la présente délibération